Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 022-212201800-20261119-191126_12-DE

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 19 novembre 2026

Date de convocation : **13 novembre 2026** Date d'affichage du Procès-Verbal : **23 novembre 2026**
Nombre de conseillers : En exercice : **19** – Présents : **17** – Votants : **19**
Présents : Mmes et MM Philippe GELARD, Sandrine REHEL, Benoit ROLLAND, Mélanie LAUTRIDOU, Joël GESRET, Valérie LEON, Didier DELOURME, Céline PERIAULT, Yvon THOMAS, Charline BONFILS, Jeanine BIARD, Yvonnick MENIER, Séverine SIGNARD, Adeline KAUPP, Bruno TRONEL, Gaëlle LOMINE, Frédéric DESCHAMPS.
Absents excusés avec procuration : M. Stéphane CORDIER donne procuration à M. Philippe GELARD, M. Baptiste BOUGIS donne procuration à Mme Mélanie LAUTRIDOU.
Secrétaire de séance : Mme Charline BONFILS.
Mme Cécile GUILLOUET, Directrice Générale des Services, assistait également à la séance.

Lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (A.M.I.) pour la mise en place d'un achat groupé de fioul domestique au bénéfice des administrés

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Face à la flambée des prix de l'énergie, et dans un souci permanent de pouvoir apporter une aide au soutien du pouvoir d'achat des habitants, notre commune souhaite accompagner les administrés se chauffant au fioul domestique.

L'achat groupé est une démarche solidaire et économique. En regroupant cette commande à l'échelle du territoire, la commune permet d'obtenir des tarifs négociés et plus avantageux auprès des distributeurs de fioul locaux, en optimisant les coûts de logistique et de livraison.

Aussi, afin de sélectionner le fournisseur capable de répondre au mieux à cette demande collective dans des conditions tarifaires et de services optimaux, il est proposé de lancer un Appel à Manifestation d'intérêt (A.M.I.).

La commune jouera un rôle de facilitateur et d'intermédiaire pour centraliser les inscriptions des administrés volontaires, tandis que le contrat final de fourniture et de paiement s'effectuera directement entre chaque foyer et le prestataire retenu.

Étant entendu que cet A.M.I. de principe, pourra donc être renouvelé à plusieurs reprises.

Les communes limitrophes pourront s'associer à cette démarche de groupement, sous réserve de la conclusion d'un accord écrit. Ces dernières prendront en charge l'intégralité de la communication et du recueil des données sur leur territoire, et s'engagent à transmettre les éléments dans les délais impartis.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, par 19 voix POUR,

- **Approuvent** le principe du lancement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (A.M.I.) visant à sélectionner un distributeur de fioul domestique pour un achat groupé au bénéfice des habitants de la commune et possiblement des communes limitrophes,
- **Autorisent** Monsieur le Maire à procéder à la communication de cet A.M.I.,
- **Autorisent** Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de ce type d'opération d'achat groupé.

Acte certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission
En Sous-Préfecture de Dinan le **23/11/2026**
De son affichage en mairie le **23/11/2026**

Le Maire, **Philippe GELARD**

La secrétaire, **Charline BONFILS**

Pour expédition conforme

Le Maire, **Philippe GELARD**